



Vendre sur internet

Vous souhaitez développer votre activité grâce à la vente en ligne ? Voici les éléments à connaître.

Activités concernées

La réglementation concerne toute activité économique par laquelle une personne propose ou assure **à distance et par voie électronique** la fourniture de biens ou de services.

Ces activités relèvent du **commerce électronique**. Le e-commerce et la vente à distance sont soumis aux mêmes obligations.

Exclusion

Pour rappel, nos contrats d'assurance ne couvrent pas les territoires des **Etats-Unis** et du **Canada**. Le site doit donc bloquer les commandes en provenance de ces pays.

Obligations d'affichage

En plus des mentions légales de base (voir la fiche « Les mentions légales de mon site internet » sur La Serre, Bibliothèque, rubrique Activité, Malette juridique), vous devez afficher les éléments suivants :

- Les informations concernant le **vendeur** (dénomination sociale, adresse, RCS)
- Les informations concernant le **bien ou service** en vente (caractéristiques essentielles, prix, date ou délai de livraison)
- Les moyens de **paiement** acceptés
- Les conditions du droit de **rétractation** (14 jours)
- Les **conditions** générales de vente de la vente en ligne (disponible sur La Serre, Bibliothèque, rubrique Activité, Malette juridique)

Protection des données personnelles

Un site commercial qui **collecte** des informations nominatives (nom, email) et constitue des **fichiers** de clients et de prospects, doit respecter les règles RGDP.

Vous devez respecter certaines obligations pour la collecte de ces données, notamment :

- Recueillir l'**accord** des clients
- **Informer** les clients de leur droit d'accès, de modification et de suppression des informations collectées
- Veiller à la **sécurité** des systèmes d'information et la confidentialité des données
- Indiquer une **durée** de conservation des données

Pour plus d'informations, inscrivez-vous à l'atelier RGPD !

Le contrat de vente

La commande doit être effectuée en 3 étapes obligatoires :

- **Visualisation** du détail de la commande et de son prix total
- **Correction** d'éventuelles erreurs
- **Confirmation** de la commande

Ces étapes doivent apparaître sur le site, accompagnées des éléments suivants :

- Les **moyens** techniques permettant à l'utilisateur, avant la conclusion du contrat, d'identifier les erreurs et de les corriger
- Les **langues** proposées pour la conclusion du contrat
- Les modalités d'**archivage** de la commande (pendant 10 ans à partir de 120 €)
- Les moyens de consulter les **règles** professionnelles et commerciales auxquelles le vendeur est soumis.

NB: Ces mentions ne s'appliquent pas aux contrats de fourniture de biens ou de prestation conclus exclusivement par échange de courriels.

Les moyens de paiement

Afin que vous puissiez recevoir des paiements par carte bancaire en toute sécurité, Graines de SOL a choisi les modules de paiements en ligne **Stripe** et/ou **Paypal**.

Vous trouverez toutes les explications relatives à son fonctionnement dans la fiche « Les modules de paiements en ligne » disponible sur La Serre, Bibliothèque, rubrique Activité, Les Facturations.

